

AFFAIRE N° 42 - Emprunt de 2 000 000 Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour acquisition de terrains destinés à des opérations d'habitat très social

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du "programme d'emprunts" négocié début 1978 avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations figure une enveloppe de 9 400 000 Francs à emprunter par la Commune pour le financement de ses acquisitions foncières.

Ce volume global se décompose en cinq emprunts dont un emprunt de 2 000 000 Francs pour financer l'acquisition de terrains destinés à des opérations d'habitat très social.

La liste de ces terrains, devant servir d'assiette à des ensembles de logements très sociaux (L.T.S.) à réaliser avec le concours de la SIDR en 1978 et 1979, figure au dossier de la présente délibération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations cet emprunt de 2 000 000 Francs.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts les rapports dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit d'un emprunt global que nous faisons auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'enveloppe qu'elle nous a attribuée au début de l'année, et concerne donc des financements globaux à mettre en place pour des opérations individualisées, qui vous ont déjà été présentées ou qui vous seront présentées.

L'affaire n° 38 concerne les préemptions communales dans le cadre des ZAD et des ZIF ; l'affaire n° 39 concerne les financements d'acquisitions foncières diverses ; l'affaire n° 40 les acquisitions de terrains destinés à des constructions scolaires ; l'affaire n° 41 la constitution de réserves foncières à long terme ; et l'affaire n° 42 concerne l'acquisition de terrains destinés à des opérations d'habitat très social.

La demande globale, est, en fait, d'ores et déjà une précaution.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix les rapports ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE